



Délai informatif pour heures supplémentaires

Par **jennifer2551**, le **14/05/2012** à **22:25**

Bonjour,

Voilà travaillant dans une usine de plus de 200 salariés, je voudrais savoir si mon chef doit tenir un délai pour nous annoncer que nous devons faire des heures supp. En effet plusieurs fois, elle nous préviens le jeudi à 16h30 pour le vendredi après midi ou le vendredi matin (ce qui est déjà arrivé). Pour ma part, j'ai des jumeaux de 7 mois et ma nourric me demande un délai de 48 heures d'avance et de plus nous salariés nous devons prévenir 7 jours à l'avance si nous voulons un jour (pourquoi cela ne marche que dans un sens??)

Autre question, cela fait maintenant 6 mois que nous réclamons la convention collective, nous ne l'avons jamais vu car soit disant elle se trouve chez leurs avocats pour cause de modifications;

Merci d'avance pour vos réponses car on commence à en avoir marre de jamais avoir de réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **14/05/2012** à **22:38**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si cette pratique peut être justifiée par une urgence exceptionnelle...

Pour la Convention Collective une actualisation qui devrait être permanente ne demande pas aussi longtemps...

Il faudrait savoir aussi s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...